



PROGRAMME DE PATINAGE 2023-2024

INSCRIPTION SAISON 2023-2024

INSCRIPTION :

Encore cette année, l'inscription ainsi que le paiement aux différentes plateformes de Bromont sur glace se feront par l'entremise du site internet de la ville de Bromont via l'adresse suivante :

<https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/?VidId=35&ArrId=63>

Pour un peu plus d'information générale sur l'activité :

<https://www.bromont.net/loisirs-et-culture/programmation-des-loisirs/programme-de-patinage-bromont-sur-glace/>

Pour avoir accès à notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/bromontsurglace/>

Le parent/patineur devra se présenter directement au service des loisirs de la Ville de Bromont dans les cas suivants :

- Désire payer en argent comptant ou par chèque
- Pour toute exception ne pouvant être gérée par le système d'inscription en ligne de la Ville de Bromont.

**La saison de patin débutera le samedi 9 septembre pour le programme Patinage plus.
et le mardi 5 septembre pour le patinage privé et développement.**

Ainsi, aucune inscription ne sera acceptée après le 30 novembre 2023.

PROGRAMME « PATINAGE PLUS » (Initiation au patinage) : (3 à 12 ans)

Les enfants voulant apprendre à patiner, soit pour poursuivre en patinage artistique, se diriger vers le hockey ou tout simplement pour le plaisir, sont les bienvenus. Apprentissage par le jeu et les défis. Activités variées, pour le plaisir de tous. L'enseignement du patinage et du patinage artistique sont offerts selon les programmes de **Patinage Canada**. Les leçons sont données par des entraîneurs professionnels certifiés. Pour le programme de Patinage Plus (initiation au patinage), les entraîneurs professionnels sont secondés par des assistants ayant reçu une formation. Tous les participants sont inscrits à la Fédération canadienne de patinage.

Note : Les entraîneurs sont certifiés PNCE et sont tous affiliés à Patinage Canada.

PROGRAMME « PRIVÉ » : (compétitif/récréatif) : (5 ans et +)

Tous les niveaux (Star 1 et +) ont accès au Patinage privé. Lors de l'inscription, le patineur doit donc sélectionner un des entraîneurs disponibles. Si le patineur n'a pas contacté au préalable l'entraîneur choisi, il est de sa responsabilité d'entrer en contact avec lui afin de valider son inscription finale. Dans le cas où l'entraîneur ne peut prendre le patineur comme élève, ce dernier sera transféré à un autre entraîneur ou tout simplement remboursé.



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com





PROGRAMME DE PATINAGE 2023-2024

PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS ENRICHI » : PATINAGE ÉTAPES 3-4-5-6 (3 à 12 ans)

En petit groupe de 3 à 5 patineurs avec un entraîneur professionnel, les enfants perfectionnent et apprennent les éléments du patinage artistique. Les enfants patineront tous les mardis de 16h35 à 17h15 et plusieurs samedi de 11h10 à 11h50.. Les patineurs des catégories étapes 3-4 et 5 sont éligibles à ce programme.

Le prix d'inscription inclut les cours du mardi et du samedi ainsi que les frais de l'entraîneur.

Notez que ce programme n'est pas ouvert aux inscriptions et qu'il sera possible de s'y inscrire sur invitation seulement. Si vous manifestez de l'intérêt pour ce programme, envoyez-nous un courriel à bromontsurglace@hotmail.com. Le club se réserve le droit d'annuler le cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

PARCELLES :

Une parcelle est un taux horaire attribué à une période de 1 heure de temps de glace (excluant les frais aux entraîneurs). Les patineurs pouvant utiliser les parcelles sont ceux inscrits aux niveaux Star 1 et +. Les patineurs de Bromont ainsi que de l'extérieur de Bromont ont accès aux parcelles. Aucun frais annuel de « non-résident » n'est demandé (250\$ par année). Cependant, le taux horaire est conséquent.

Un frais de 12\$/heure est demandé pour les patineurs résidents de Bromont et 17\$ pour les non-résidents.

Tous les patineurs utilisant les parcelles doivent être inscrits à Patinage Canada.

Le patineur désirant se présenter à un temps de parcelle doit tout d'abord valider la disponibilité de la glace en communiquant avec le responsable des parcelles à l'adresse courriel suivante : bromontsurglace@hotmail.com

Le paiement de la parcelle se fait avant chaque entrée en glace. L'argent comptant doit être remis dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de Bromont sur glace située sur le côté gauche à l'entrée centrale de la patinoire.

GALA :

Le spectacle de fin d'année pour tous les patineurs se déroulera le **samedi 13 avril 2024** à l'aréna de Bromont.

Si vous désirez ne pas participer au spectacle, votre accès à la glace prendra fin dès le début des pratiques de celui-ci.

La saison de patin 2023-2024 prend fin le 29 février pour ceux qui ne désirent pas prendre part au gala.



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com



HORAIRE DES COURS/TARIFS

PATINAGE PLUS *

<p>1 cours de groupe de 50 min par semaine Pré-requis : Enfant de 3 ans et + (au 30 sept.) avec preuve de naissance. Initiation au patinage et habiletés de base. Préparation pour tous les sports de glace.</p>	<p>Samedi : 12h00 à 12h50 9 septembre — 16 décembre 2023 6 janvier — 24 février 2024</p>	<p>Coût annuel : 270\$ Incluant l'adhésion à Patinage Canada : 60\$</p> <p>*Pour les patineurs qui sont inscrits dans ce programme, possibilité de patiner sur la glace entre 7h00 et 8h00 le samedi, uniquement et ce accompagné en tout temps d'un entraîneur. Prix additionnel: 110\$.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La saison de patin complète 2023-2024 prend fin le 29 février pour ceux qui ne désirent pas prendre part au gala. Dans le cas contraire, la saison prendra fin le 13 avril pour tous.

PROGRAMME PRIVÉ (compétitif et récréatif)

<p>Mardi : 16h35-18h52 5 sept. - 19 déc. 2023 9 janvier — 26 février 2024</p>	<p>Jeudi : 16h35-18h55 7 sept. — 21 déc. 2023 11 janvier — 29 février 2024</p>	<p>Samedi : 7h00 – 11h50 9 septembre — 16 décembre 2023 6 janvier — 24 février 2024</p>	<p>Frais de base:</p> <p>Option 1: 300\$ possibilité de patiner jusqu'à 9h/ semaine. Incluant l'adhésion à Patinage Canada : 60\$</p> <p>Option 2: 160\$ pour le bloc de 2 h du samedi de 7h00 à 9h00.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS ENRICHIS »

<p>Mardi : 16h35-17h15 5 sept. - 19 déc. 2023 9 janvier — 26 février 2024</p>	<p>Jeudi : AUCUN COURS</p>	<p>Samedi : 11h10 à 11h50 9 septembre — 16 décembre 2023 6 janvier — 24 février 2024</p>	<p>Coût : 460 \$</p> <p>Inclus : Adhésion à Patinage Canada : 60\$</p> <p>*Pour les patineurs qui sont inscrits dans ce programme, possibilité de patiner sur la glace entre 7h00 et 8h00 le samedi, uniquement et ce accompagné en tout temps d'un entraîneur. Prix additionnel: 110\$.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



PROGRAMME DE PATINAGE 2023-2024

PARCELLE

12\$ pour tous les patineurs résidents et 17\$ pour les non-résidents

Entraîneurs

Tous les patineurs privés sont responsables du choix et des coûts relatifs à leur entraîneur

Horaire modifiable sans préavis

Surveillez les communications sur le tableau d'affichage (corridor des vestiaires) et vos courriels

Collecte de fonds

60\$

Politique de remboursement

Une demande de remboursement doit être faite par écrit à l'attention du registraire à bromontsurglace@hotmail.com

L'adhésion à Patinage Canada de 60\$ sera retenue sur toute demande de remboursement.

Après le début de la saison, le remboursement sera fait au prorata des semaines consommées.

Il n'y aura pas de remboursement ou de reprise pour un cours annulé par le club.

RÈGLEMENTS DE « BROMONT SUR GLACE »

Parents et patineurs : veuillez lire attentivement et expliquer ces règlements à vos enfants en leur faisant comprendre la nécessité de suivre les directives. Nous vous rappelons que lors des séances de patinage, ce sont les assistantes de programme, les entraîneurs et les représentants du comité présents qui sont responsables de la sécurité de vos enfants. Aussi, nous vous demandons de ne pas venir sur le bord de la patinoire ou d'intervenir de quelque façon que ce soit, mais plutôt de demander l'intervention d'un membre du comité. Si vous voulez poser des questions aux entraîneurs de vos enfants, posez d'abord la question à un membre du comité qui saura peut-être vous répondre.



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com





PROGRAMME DE PATINAGE 2023-2024

POUR TOUS

1. Il est important d'**arriver à l'aréna au moins 15 minutes avant le début du cours** (le temps d'attacher les patins, recevoir de l'information si nécessaire...);
2. **Le port du casque de protection (approuvé par la CSA) est OBLIGATOIRE jusqu'à l'étape 5 complétée ;**
3. **Les protecteurs de lames sont obligatoires** en dehors de la patinoire. Ils servent à protéger l'aiguisage des lames et à protéger les individus ;
4. **La gomme à mâcher est strictement défendue ;**
5. Aucun bijou ne devrait être porté par mesure de sécurité ;
6. Les cheveux longs devront être attachés et avoir le visage dégagé en tout temps ;
7. Pas de flânerie dans les corridors et dans les chambres ;
8. Le Club n'est pas responsable des objets perdus ou volés ;
9. Les portes d'accès de la glace doivent être fermées en tout temps ;
10. Tout élève et/ou parent qui ne se conforme pas aux règles ou aux directives données sera sujet au renvoi après avertissement et sans remboursement.

PATINAGE PLUS

1. À son arrivée à l'aréna, **le patineur doit donner sa présence à la personne responsable à l'accueil ;**
2. Les patins de hockey sont tolérés jusqu'à l'étape 3, à partir de l'étape 4, il faut des patins avec des pointes , bien aiguisés et qui retiennent bien la cheville;
3. Veste du club ou polar chaud. Les habits de neige sont interdits.
4. Le port de petits gants ou de mitaines est obligatoire.
5. **Les parents sont interdits au bord de la patinoire, mais doivent obligatoirement demeurer dans les gradins pour la période du cours au cas où leur présence auprès de l'enfant serait requise.;**
6. Les élèves ne peuvent quitter la patinoire sans l'autorisation de l'entraîneur ;
7. **Les parents doivent venir chercher les enfants dès la fin du cours ;**
8. **Tout commentaire ou demande doit être apporté à un membre du comité ou à l'entraîneur et non à l'assistant de programme ;**

PATINAGE STAR

1. Les patins doivent être bien ajustés et de fabrication rigide pour bien supporter le pied.
2. **Les lames des patins doivent avoir des pointes**, nécessaires pour l'exécution des différentes figures en patinage artistique.
3. **L'utilisation de cellulaire, Ipod, etc, est interdite sur la patinoire** (exception faite pour l'utilisation du système de son)
4. **Pour la sécurité de tous, le port d'écouteurs est interdit sur la glace.**





PROGRAMME DE PATINAGE 2023-2024

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Le sport possède un potentiel formidable : il contribue à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne. Le bien-être et l'épanouissement de mon enfant constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportives.

À titre de parent de jeune sportif, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non le mien ;
2. J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif ;
3. J'accepte les limites de mon enfant et je ne projette pas d'ambition démesurée sur lui ;
4. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs ;
5. Je considère la victoire comme un plaisir du sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage ;
6. **Je respecte les entraîneurs et le travail des bénévoles ;**
7. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté ;
8. Je comprends la tâche difficile des officiels et je respecte leurs décisions ;
9. Je dois m'abstenir de tout comportement ou commentaire blasphématoire, insultant, inopportun, sexiste, raciste, offensant, irrespectueux, injurieux, sans hostilité ou violence ;
10. J'observe en tout temps les politiques, les procédures, les règles, les normes et l'éthique de Patinage Canada.

Pour toute information, je communique avec une personne détenant l'information officielle. Vous pouvez en tout temps communiquer avec le Club afin d'obtenir notre charte faisant état de nos règlements à l'interne.